

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1^{er} octobre 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2018-10-248 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2018-10-249 Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 10 septembre 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Dépôt des états financiers au 30 septembre 2018

Résolution : Estimé budgétaire : réparation fenêtre

Résolution : Adoption du règlement numéro 237-2018 : Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Résolution : Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires

Résolution : Formation ADMQ : contrats municipaux

Résolution : Demande de don Opération Nez rouge

Résolution : Demande de don Polyvalente Disraeli-Album des finissants-

Résolution : Souper des bénévoles

Sécurité publique

Réponse de la Ville de Disraeli – Protocole CAUCA entente-incendie

Résolution : Appel de projets pour mise en commun d'équipements

Demande de l'Association des Riverains du Grand Lac St-François

Transport routier

Résolution : Ouverture des soumissions : Ponceaux au chemin du Lac-des-Ours

Résolution : Contrat : Ponceaux au chemin du Lac-des-Ours

Résolution : Ouverture des soumissions : Déneigement cour édifice municipal

Résolution : Contrat : Déneigement cour édifice municipal

Travaux à décréter : Subvention du député Ghislain Bolduc

Ponceau d'entrée privée : Propriété de Clermont Jalbert

Travaux de relevés d'arpentage : Travaux cours d'eau du Ruisseau Jackman

Résolution : Dépôt d'une lettre de Me Simon Verville, avocat

Suivi : Dossier bornage d'une section du Chemin Giroux

Résolution : Dépôt d'une demande de Mme Annik Grimard

Hygiène du milieu

Résolution : Ouverture des soumissions : Cueillette des ordures 2019

Résolution : Contrat : Cueillette des ordures 2019

Suivi : Programme d'aide au compostage domestique

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

Résolution : Autorisation de signatures : Sentiers multifonctionnels

Résolution : Demande de l'Association des Riverains : bouées 2019

Résolution : Paiement des comptes du 11 septembre au 1^{er} octobre 2018

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2018-10-250 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 septembre 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-10-251 Lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

2018-10-252 Invitation du député Luc Berthold

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le maire participe à la visite à Ottawa organisée par le député Luc Berthold le 30 octobre prochain.

Ce sera l'occasion pour les élus municipaux de la circonscription fédérale de rencontrer les représentants des cabinets responsables concernant des sujets qui nous préoccupent, notamment l'implantation de la fibre optique sur notre territoire.

Adoptée.

2018-10-253 Adhésion : Conseil des aînés de la MRC des Appalaches

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède adhère au conseil des aînés de la MRC des Appalaches.

La conseillère, Madame Jacqueline Demers est nommée pour représenter la Municipalité au sein de cet organisme et pour assister à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 23 octobre prochain.

Adoptée.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2018-10-254 Résolution : Dépôt des états financiers au 30 septembre 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2018-10-255 Estimé budgétaire : Réparation fenêtre

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'estimé budgétaire de Isothermic pour l'achat et l'installation d'une fenêtre, en remplacement du thermos cassé dans la salle du conseil.

Le coût prévu s'élève à 158,52 \$ plus taxes.

Adoptée.

2018-10-256 Résolution : Adoption du règlement numéro 237-2018 amendant le règlement numéro 201-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

RÈGLEMENT

NUMÉRO 237-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2012

« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

Attendu que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

Attendu que le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « d'après-mandat » ;

Attendu que ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;

Attendu que, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

Attendu qu'un avis de motion est donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018 ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 237-2018 amendant le règlement 201-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, afin d'y ajouter l'article 5.6.2, lequel se lit comme suit :

5.6.2 : Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- Le directeur-général et secrétaire-trésorier;
- L'adjointe administrative et secrétaire-trésorier adjoint;
- Les inspecteurs ;

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employés de la municipalité alors qu'il occupait un poste visé par le présent article.

Adoptée.

2018-10-257 Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer que le conseiller Marc Bouliane a procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de cette déclaration.

Adoptée.

2018-10-258 Formation ADMQ : Contrats municipaux

Attendu l'adoption des nouvelles lois 108, 122 et 155 par le gouvernement du Québec;

Attendu que ces nouvelles dispositions législatives modifient les règles applicables pour l'octroi des contrats municipaux;

Attendu que ces changements impliqueront l'adoption d'un nouveau règlement relatif à la gestion contractuelle;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à participer à la formation offerte par l'ADMQ concernant les contrats municipaux. Le coût de cette formation s'élève à 307 \$.

Cette formation est fixée au 5 décembre 2018 à St-Ferdinand.

Adoptée.

2018-10-259 Résolution : Demande de don « Opération Nez rouge »

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge ».

Adoptée.

2018-10-260 Demande de don : Album finissants : Polyvalente Disraeli

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de participer financièrement au projet de l'album des finissants.

La municipalité accepte de verser un montant de 65 \$ représentant une publicité d'un quart de page.

Adoptée.

2018-10-261 Résolution : Souper des bénévoles

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de mandater le maire et la directrice générale à fixer une date et à transmettre les invitations aux élus et aux bénévoles de la Municipalité, pour un souper du Temps des fêtes.

La date retenue est samedi le 15 décembre 2018, suivant la disponibilité du traiteur.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-10-262 Modification au protocole CAUCA-Réponse de la Ville de Disraeli -Entraide du service incendie

Attendu qu'une entente est intervenue avec la Ville de Disraeli et la municipalité de Ste-Praxède concernant le service de sécurité incendie;

Attendu que cette entente consistait à ce que le territoire de Ste-Praxède soit divisé en deux sections afin que le service incendie de Lambton soit appelé en priorité pour un secteur défini en cas d'urgence, savoir : A partir du chemin du Hameau jusqu'aux limites de la municipalité, malgré que l'entente-incendie soit signée uniquement avec la Ville de Disraeli;

Attendu que par la résolution numéro 2018-08-213 adoptée le 13 août 2018, le conseil municipal de Ste-Praxède demandait à la Ville de Disraeli que tous les codes contenus dans le protocole CAUCA soient ciblés afin de permettre que pour toutes interventions, le service incendie de Lambton et de Disraeli soient appelés simultanément lors d'un appel 9-1-1;

Attendu que par la résolution portant le numéro 09-2018-041 adoptée par la Ville de Disraeli, le conseil municipal informe la municipalité de Ste-Praxède que pour 8 codes d'urgence déterminés par le service incendie de la Ville, le service de Lambton sera appelé en entraide pour le secteur convenu;

Attendu que pour les autres codes touchant le même secteur et considérés comme moins urgents, la Ville de Disraeli considère que les frais du service incendie de Lambton devront être assumés à 100% par la municipalité de Ste-Praxède puisque celle-ci demande une couverture supplémentaire;

Attendu que la liste des codes contenus au protocole CAUCA est transmise par la Ville de Disraeli;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de ne pas donner suite à la proposition de la Ville de Disraeli et en ce sens, conserver le statut quo pour les codes contenus au protocole CAUCA relativement à l'entente d'entraide automatique avec Lambton.

Les élus municipaux demandent à ce que le protocole d'appels de CAUCA soit intégré à l'entente de desserte incendie signée entre la ville de Disraeli et la municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2018-10-263 Appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a annoncé qu'une aide financière allait être disponible pour la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que l'un des objectifs est de susciter la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que les organismes admissibles sont les organismes municipaux dont les équipements, les infrastructures, les services ou les activités ne sont pas mis en commun;

Considérant que le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

Considérant que le projet de recensement et d'évaluation des ressources matérielles en sécurité incendie du secteur sud nous apparaît comme étant un projet qui cadre dans la vision de ce programme;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède appuie les démarches concernant l'appel de projets pour l'étude d'opportunité en sécurité incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Que la municipalité de Ste-Praxède mandate la MRC des Appalaches à déposer l'appel de projets concernant l'étude d'opportunité en sécurité incendie pour le

secteur Sud de la MRC des Appalaches, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée.

2018-10-264 Demande de l'Association des riverains du Grand lac St-François (modification règlement des nuisances)

Attendu que l'Association des Riverains suggère aux municipalités riveraines de modifier le règlement concernant les nuisances, principalement pour le bruit, afin que le territoire du Grand lac St-François soit assujéti audit règlement;

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède est d'accord pour étudier la possibilité d'ajouter le territoire du Grand lac St-François à notre règlement des nuisances qui est applicable par la Sûreté du Québec.

Il est convenu de mandater la directrice générale à prendre les informations pertinentes auprès de la direction de la Sûreté du Québec de la MRC des Appalaches pour connaître les démarches à entreprendre pour procéder à la modification de la réglementation.

Adoptée.

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2018-10-265 Résolution : Ouverture des soumissions : Ponceaux au Chemin du Lac-des-Ours

Attendu qu'un ponceau de traverse au Chemin du Lac-des-Ours doit être remplacé;

Attendu que ce ponceau est aménagé dans un cours d'eau et que l'intervention de voirie nécessite une attention particulière quant aux exigences environnementales;

Attendu que les élus ont mandaté la firme d'ingénieurs SNC Lavalin pour procéder à un appel d'offres par invitation auprès de deux soumissionnaires;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu jeudi le 27 septembre 2018 au bureau de SNC Lavalin;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer que l'ouverture des soumissions pour le ponceau du Chemin du Lac-des-Ours, a eu lieu au bureau de SNC Lavalin, devant témoins, le 27 septembre 2018 à 16 h 05.

Les prix proposés sont les suivants :

- Excavations Gagnon & Frères inc. : 36 712,71 \$;
- Excavation Grégoire Garneau : Aucune soumission déposée

Adoptée

2018-10-266 Résolution : Contrat : Ponceaux au Chemin du Lac-des-Ours

Attendu qu'une demande de soumissions, par invitation, fut faite afin de remplacer un ponceau de traverse sur le chemin du Lac-des-Ours;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 27 septembre 2018 à 16 h 05 chez SNC Lavalin;

Attendu que l'ingénieur M. Daniel Lapointe a analysé la soumission déposée;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavations Gagnon & Frères Inc. et que la soumission déposée s'élève à 36 712,71 \$;

Attendu que la municipalité n'est pas disposée à investir une somme si importante relativement à ces travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil n'est pas disposé à accorder un contrat selon la soumission déposée le prix étant trop élevé par rapport aux prévisions budgétaires de la municipalité en regard de ce projet.

Adoptée.

2018-10-267 Résolution : Ouverture des soumissions : Déneigement de la cour de l'édifice municipal

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal, le 1^{er} octobre 2018, à 11 h 05, devant deux (2) témoins.

Les prix sont les suivants :

- Construction Pierre Beaulieu : Aucune soumission déposée suite à l'appel d'offre par invitation transmise par télécopieur le 20 septembre 2018;
- Les Entreprises Yannick Dubé & Fils inc. : 3 800 \$ plus taxes

Adoptée.

2018-10-268 Résolution : Contrat : Déneigement cour édifice municipal

Attendu qu'une demande de soumissions, par invitation, fut faite pour connaître des prix concernant le déneigement de la cour de l'édifice municipal pour l'année 2018-2019;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 1^{er} octobre 2018 à 11 h 05;

Attendu qu'après analyse des soumissions déposées, le plus bas soumissionnaire conforme est : Les entreprises Yannick Dubé & Fils inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal pour l'année 2018-2019 à : Les entreprises Yannick Dubé & Fils inc., pour le montant soumissionné, lequel se chiffre à 3 800 \$ plus taxes.

Ce montant sera payable en six versements égaux à compter du mois de décembre 2018.

Il est convenu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède avec Les entreprises Yannick Dubé & Fils inc. et que le devis fera partie intégrante dudit contrat.

Adoptée.

2018-10-269 Travaux à décréter : Subvention du député Ghislain Bolduc

Attendu l'octroi d'une subvention de 20 000 \$ obtenue du ministère des Transports, par l'entremise du député M. Ghislain Bolduc;

Attendu que ce montant doit être utilisé pour des interventions en voirie locale;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal utilisera le montant de subvention pour de l'épandage de gravier aux endroits ciblés par l'inspecteur en voirie, sur les rangs principaux du territoire.

L'inspecteur en voirie verra à informer le maire des endroits où du gravier est requis avant de procéder à l'achat.

Adoptée.

2018-10-270 Ponceau d'entrée, propriété de Clermont Jalbert

Attendu que le ponceau d'entrée privée du lot 5 514 665 situé dans le 9^e-et-10^e Rang est endommagé;

Attendu que le ponceau actuel, installé depuis plusieurs années, mesure 40 pieds de longueur et possède un diamètre de 15 pouces;

Attendu que M. Clermont Jalbert, demande un permis pour installer une nouvelle entrée privée;

Attendu que le règlement actuellement en vigueur autorise un ponceau de 30 pieds de long;

Attendu que vu la circulation de la machinerie lourde, il y a lieu d'autoriser un ponceau de 40 pieds de longueur;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil accepte la recommandation de l'inspecteur en voirie afin d'autoriser l'installation d'un ponceau de 40 pieds de longueur, avec un diamètre de 18 pouces pour installer à l'entrée de sa propriété, sur le lot 5 514 665.

Adoptée.

2018-10-271 Recommandation de l'ingénieur

Relevés d'arpentage : Tributaire Ruisseau Jackman

Attendu que des interventions dans le cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman ont été réalisées suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement;

Attendu qu'afin que l'ensemble des travaux requis soit complété, il y aurait lieu, selon la recommandation de la firme SNC Lavalin, de procéder à des relevés d'arpentage pour localiser les drains agricoles et relever tous les éléments relatifs aux travaux;

Attendu que l'entreprise Excavations Gagnon & Frères ne peut fournir la main-d'œuvre qualifiée pour procéder aux relevés d'arpentage requis;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède suit la recommandation de la firme SNC Lavalin et qu'en ce sens, mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce Terra pour exécuter les travaux requis selon leur estimé de 850 \$ plus taxes.

Adoptée.

2018-10-272 Dépôt d'une lettre de M^e Simon Verville, avocat

Attendu que les élus municipaux confirment la réception d'une lettre de M^e Simon Verville, avocat de Ferme Rénavie, concernant des empiètements par la Municipalité sur les propriétés de Ferme Rénavie, sur le chemin du Cimetière et du Rang B-et-C;

Attendu que Ferme Rénavie, par l'entremise de leur procureur, désire entamer des discussions à l'amiable pour que ces situations se régularisent;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement que le conseil municipal n'entamera pas de discussions avec Ferme Rénavie sans avoir obtenu les documents officiels prouvant les prétentions de cette entreprise concernant les empiètements sur le Rang B-et-C et le Chemin du Cimetière.

Le conseil municipal mandate l'avocate, M^e Anne-Marie Lessard, pour répondre à M^e Simon Verville.

Adoptée.

2018-10-273 Dossier bornage d'une section du chemin Giroux

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer que les élus sont informés que l'audition pour le bornage d'une section du Chemin Giroux aura lieu vendredi le 2 novembre prochain.

Il est convenu que l'arpenteur-géomètre M. Éric Bujold agisse comme témoin expert pour la municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

2018-10-274 Résolution : Dépôt d'une demande de Mme Annik Grimard

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une demande de Mme Annik Grimard par laquelle cette contribuable demande qu'une section du fossé du

Chemin du Cimetière soit reprofilé pour éviter que l'eau stagnante demeure au fond du fossé.

Le conseil municipal reporte sa décision puisque le lot concerné par cette demande est en litige quant à une prétention d'empiètement par la Municipalité.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-10-275 Ouverture des soumissions : Cueillette des ordures 2019

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer que la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour la cueillette des ordures ménagères, le 1^{er} octobre 2018, à 10 h 05, devant trois témoins.

Les prix proposés sont les suivants : (soumissionnaires invités)

- Services Sanitaires Denis Fortier : 34 739,45 \$ plus taxes
- Entreprises T.O.R.A. Inc. : 29 280,00 \$ plus taxes

Ce montant s'applique pour les cueillettes d'ordures 2019, incluant deux cueillettes de gros déchets, l'installation d'un conteneur pour les végétaux, ainsi que la cueillette des arbres de Noël.

Adoptée

2018-10-276 Résolution : Contrat : Cueillette des ordures 2019

Attendu qu'une demande de soumissions, par invitation, fut faite pour connaître des prix concernant la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu, le 1^{er} octobre 2018 à 10 h 05;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise TORA inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Marc Bouliane
Et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour la cueillette et le transport des ordures pour l'année 2019 à l'entreprise TORA pour le montant soumissionné, lequel se chiffre à 29 280 \$ plus taxes.

Il est convenu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer un contrat pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède avec l'entreprise TORA inc. et que le devis fera partie intégrante dudit contrat.

Adoptée.

Suivi : Programme d'aide au compostage domestique

La directrice générale informe les élus qu'une représentante de Recyc Québec nous suggère d'attendre avant de déposer la demande de subvention que les élections provinciales soient passées afin de s'assurer que le programme soit maintenu.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-10-277 Autorisation de signatures : Sentiers multifonctionnels

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède participe conjointement avec la Ville de Disraeli et la Paroisse de Disraeli au projet des sentiers multifonctionnels le long de la rivière St-François;

Attendu que par la résolution 2018-05-129, la municipalité s'était engagée à participer financièrement pour un montant de 17 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu que le maire, M. Daniel Talbot et la directrice générale, Mme Josée Vachon soient désignés pour signer tout document relatif à ce projet;

Attendu qu'en plus du maire et de la directrice générale, les conseillers Messieurs Paul Audet et Jean-François Roy sont également membres du comité pour le projet de sentiers multifonctionnels, le tout tel que décrété par la résolution 2018-05-130;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède, tout document ou entente nécessaire à la réalisation du projet des sentiers multifonctionnels.

Cependant, toute dépense supplémentaire au montant déjà autorisé par la résolution 2018-05-129 devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès du conseil municipal.

Adoptée.

2018-10-278 Résolution : Demande de l'association des Riverains Contribution bouées 2019

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de contribuer aux dépenses reliées à la pose, l'enlèvement et l'entretien des bouées, sur le territoire de la Municipalité.

La contribution de notre municipalité s'élève à 2 300 \$. Ce montant sera inclus au budget 2019.

Adoptée.

2018-10-279 Résolution : Paiement des comptes au 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 11 septembre au 1^{er} octobre 2018, laquelle s'élève à 149 754,19 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2018-10-280 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.